

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 678

présenté par
M. Terlier, M. Balanant et M. Pradal

AVANT L'ARTICLE 16

À l'intitulé du chapitre II, supprimer le mot :

« réglementées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.